

COMMUNIQUE DE PRESSE

A Paris
Le 26 septembre 2018

L'ANFH VA FORMER LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE AUX BONNES PRATIQUES NUMERIQUES

L'évolution constante des techniques de la communication qui rendent la diffusion de l'information toujours plus abondante et rapide nous expose par la même occasion à de nouveaux risques, tant dans les sphères privées que professionnelles. Au vu de ce constat, les délégations de l'ANFH Corse et Haute-Normandie ont pris l'initiative de proposer un nouveau dispositif d'accompagnement des agents de la fonction publique hospitalière, dont le l'objectif sera de les prévenir face à ces risques et de tendre ainsi vers un usage numérique responsable dans les établissements publics de santé.

Un dispositif qui sera proposé dans d'autres régions

Le numérique a transformé les techniques d'information de manière si fulgurante qu'il a bouleversé nos manières de travailler, d'interagir et de vivre en à peine une décennie. Son impact est également perceptible en milieu hospitalier où l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) peut induire des risques dans les pratiques professionnelles. C'est ce constat qui a incité les délégations ANFH Corse et Haute-Normandie à proposer un dispositif d'accompagnement : ÉTHIQUE 2.0, à destination des agents de la fonction publique hospitalière.

Il comprend :

 **Des ateliers de sensibilisation en établissement, pour tous les agents intéressés par le sujet (1 jour) ;**

 **Des conférences managériales à destination des directions et des encadrants (1 jour) ;**

 **Secret professionnel ou devoir de réserve, bafoués sur les réseaux sociaux ;**

 **Utilisation du smartphone pendant l'acte de soin ;**

 **Une formation en *mobile-learning*, accessible par tous et donnant les clés pour un usage raisonné du numérique.**

 **Des formations permettant de former des « ambassadeurs », personnes ressources dans chaque structure (3 jours) ;**

 **Atteinte à l'image du professionnel, des usagers ou de l'établissement sur les réseaux sociaux.**

 **Risques numériques pour l'établissement (objets connectés mal utilisés, piratage, virus informatiques etc.) ;**

Au vu de sa portée universelle et des enjeux stratégiques qu'il représente, ce dispositif, d'abord expérimenté à l'échelon régional, a pour vocation de s'étendre à l'ensemble du territoire par la suite.

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le **Ministère des Solidarités et de la Santé** pour **collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation** (2,1% de la masse salariale), du **Congé de formation professionnelle (CFP)**, **congés pour VAE** et pour **Bilan de compétences** (0,2% de la masse salariale), des **études promotionnelles** (0,6%), de la **formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT** (4,8%) et du **Développement professionnel continu (DPC) médical** (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale)

En complément de la gestion des 827 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents un ensemble de **services** visant à **les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers** : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication...

Reposant sur trois valeurs structurantes -**paritarisme, solidarité et proximité**- plus de 1000 administrateurs et 26 délégations territoriales 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'**égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents** employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus de 950 000 personnes.